

3 RUE GRAND PIERRE
Société civile de moyens au capital de 37.300,00 euros
Siège Social : 3, rue Grand Pierre (62630) ETAPLES
N° 800 383 572 R.C.S BOULOGNE-SUR-MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 JUILLET 2025

*Copie Certifiée
Conforme à
l'originale*

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-quatre juillet
A 13 heures,



Les associés de la Société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, société civile de moyens au capital de 37.300,00 euros, divisé en 1.000 parts de 37,30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la société, sur convocation de la gérance faite par lettre remise en mains propres en date du 1^{er} juillet 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance.

Sont présents :

- Monsieur Thomas DESBONNETS, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Gabin LEMAIRE, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Maxence FOUBERT, titulaire de 200 parts sociales.
- Madame Julie LEFEBVRE, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Thibaut FLOURET, titulaire de 200 parts sociales.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possédant ainsi la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Mixte est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas DESBONNETS, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cessions de parts sociales, admission et agrément d'un nouvel associé,

MF
TD
JK
LG

3 RUE GRAND PIERRE
Société civile de moyens au capital de 37.300,00 euros
Siège Social : 3, rue Grand Pierre (62630) ETAPLES
N° 800 383 572 R.C.S BOULOGNE-SUR-MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-quatre juillet
A 13 heures,

Les associés de la Société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, société civile de moyens au capital de 37.300,00 euros, divisé en 1.000 parts de 37,30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la société, sur convocation de la gérance faite par lettre remise en mains propres en date du 1^{er} juillet 2025 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance.

Sont présents :

- Monsieur Thomas DESBONNETS, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Gabin LEMAIRE, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Maxence FOUBERT, titulaire de 200 parts sociales.
- Madame Julie LEFEBVRE, titulaire de 200 parts sociales.
- Monsieur Thibaut FLOURET, titulaire de 200 parts sociales.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possédant ainsi la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Mixte est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas DESBONNETS, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cessions de parts sociales, admission et agrément d'un nouvel associé,

MF JF
TD LG
JC

- Modification corrélative de l'article 7-CAPITAL SOCIAL des statuts et pouvoirs à la gérance pour procéder à cette modification.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Ordinaire qui aura pour ordre du jour :

ORDRE DU JOUR
DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Nomination d'un nouveau co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du projet de Monsieur Thomas DESBONNETS de céder la pleine propriété de TRENTE-TROIS (33) parts sociales, numérotées de 168 à 200, qu'il détient dans la société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, à Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute, demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

- du projet de Madame Julie LEFEBVRE de céder la pleine propriété de TRENTE-TROIS (33) parts sociales, numérotées de 201 à 233, qu'elle détient dans la société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, à Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute, demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

- du projet de Monsieur Thibaut FLOURET de céder la pleine propriété de TRENTE-TROIS (33) parts sociales, numérotées de 301 à 333, qu'il détient dans la société dénommée 3

JC TD MF TI
 LG

RUE GRAND PIERRE, à Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute, demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

- du projet de Monsieur Maxence FOUBERT de céder la pleine propriété de TRENTE-TROIS (33) parts sociales, numérotées de 384 à 416, qu'il détient dans la société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, à Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute, demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

- du projet de Monsieur Gabin LEMAIRE de céder la pleine propriété de TRENTE-TROIS (33) parts sociales, numérotées de 801 à 833, qu'il détient dans la société dénommée 3 RUE GRAND PIERRE, à Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute, demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

Déclare autoriser ces cessions de parts sociales et agréer expressément l'admission de Monsieur Hugo CARDON, en qualité de nouvel associé, conformément aux statuts, sous la condition suspensive de la signature de l'acte de cessions de parts sociales qui sera reçu par Maître Julien WARTEL, Notaire associé à RUE (80120), 23 rue de la barrière.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation des cessions de parts sociales autorisées, que l'article 7-CAPITAL SOCIAL des statuts, sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour de la signature de l'acte de cessions de parts sociales qui sera reçu par Maître Julien WARTEL, Notaire associé à RUE (80120), 23 rue de la barrière. :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social s'élève à la somme de TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS (37.300,00 EUR). Il est divisé en MILLE (1.000) parts sociales de TRENTE-SEPT EUROS ET TRENTE CENTIMES (37,30 EUR) chacune, numérotées de 1 à 1.000, et attribuées aux associés suite à cessions de parts sociales de la manière suivante :

- Monsieur Thomas DESBONNETS :

CENT SOIXANTE-SEPT (167) parts sociales,

Numérotées de 1 à 167,

Ci..... 167 parts

- Monsieur Hugo CARDON :

CENT SOIXANTE-CINQ (165) parts sociales,

Numérotées de 168 à 200, de 201 à 233, de 301 à 333, de 384 à 416 et de 801 à 833,

Ci..... 165 parts

MF
LD LG
JL

- Madame Julie LEFEBVRE :

CENT SOIXANTE-SEPT (167) parts sociales,
Numérotées de 234 à 300 et de 626 à 725,
Ci.....

167 parts

- Monsieur Thibaut FLOURET :

CENT SOIXANTE-SEPT (167) parts sociales,
Numérotées de 334 à 383, de 459 à 500 et de 726 à 800,
Ci.....

167 parts

- Monsieur Maxence FOUBERT :

CENT SOIXANTE-SEPT (167) parts sociales,
Numérotées de 417 à 458 et de 501 à 625,
Ci.....

167 parts

- Monsieur Gabin LEMAIRE :

CENT SOIXANTE-SEPT (167) parts sociales,
Numérotées de 834 à 1.000,
Ci.....

167 parts

Total égal au nombre de parts

formant le capital social, ci..... **1.000 parts"**

Par ailleurs, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance pour procéder à la modification des statuts suite aux cessions de parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant :

Monsieur Hugo CARDON, masseur-kinésithérapeute,
Demeurant à CUCQ (62780), 186, allée des Tulipes,

Pour une durée indéterminée à compter du jour de la réalisation des cessions de parts sociales.

Monsieur Hugo CARDON exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les statuts.

L'Assemblée Générale décide qu'il n'y a pas lieu de supprimer le nom des premiers gérants statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TD MF VF LG

Monsieur Hugo CARDON déclare qu'il accepte les fonctions de co-gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises pour rendre les décisions prises ci-dessus opposables aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A cluster of handwritten signatures in black ink, including a large, stylized signature at the top and several smaller, more compact signatures below it.